



**World Conference of Banking Institutes –
Londres, le 17 septembre 2019**

Le rôle du secteur bancaire dans une économie mondiale soutenable

**Discours introductif de François Villeroy de Galhau,
Gouverneur de la Banque de France**

Contact presse : Mark Deen (mark.deen@banque-france.fr; +33 6 88 56 54 03).

Mesdames et Messieurs,

C'est un grand plaisir d'être parmi vous aujourd'hui. Le sujet que vous m'avez demandé d'aborder – « Le rôle du secteur bancaire dans une économie mondiale soutenable » – nous invite à réfléchir à l'avenir. Permettez-moi, toutefois, de dire quelques mots du présent. Le contexte actuel est caractérisé par une incertitude accrue, qui pèse déjà sur la croissance au niveau international. Deux menaces y contribuent : en premier lieu, les tensions commerciales en provenance des États-Unis et ensuite, bien entendu, le Brexit. Il va sans dire que cette situation n'est pas durable. C'est aux politiciens, davantage qu'aux banquiers centraux, qu'il incombe de rétablir la confiance. Le dernier exemple de cette incertitude est la montée des prix du pétrole après l'attaque de samedi dernier sur les infrastructures pétrolières saoudiennes. Il est trop tôt pour en tirer des conclusions hâtives ; nous devons surveiller étroitement les conséquences sur le marché du pétrole qui est caractérisé par une offre relativement flexible et une demande modérée. Le prix du pétrole a nettement baissé depuis juin, d'environ 20 %. **S'il** se prolonge, le dernier choc pétrolier pourrait augmenter l'inflation et entraver la croissance. Aujourd'hui, dans ma présentation je commencerai brièvement par évoquer le Brexit avant d'aborder deux défis pour demain qui nous sont communs : la transformation digitale et la finance verte.

**

I. La perspective du Brexit et l'avenir de notre relation

Permettez-moi de dire d'emblée que le Brexit est, et demeure, une mauvaise nouvelle, non seulement pour le Royaume-Uni, mais également pour l'Europe. Cependant nous respectons le choix des Britanniques quel qu'il soit. À ce stade, vous Britanniques et nous Européens faisons face à une grande incertitude quant au résultat. Nous espérons toujours un accord, mais nous devons être prêts pour une sortie sans accord avec tous les risques que cela comporte. Les superviseurs, au niveau national comme au niveau européen,

ont encouragé et suivi la mise en œuvre des plans de contingence par le secteur financier : de notre côté, nous sommes prêts.

Permettez-moi d'ajouter un mot sur les futures relations entre le Royaume-Uni et l'Union européenne. Après le Brexit, nous ne ferons bien évidemment plus partie du même club européen, mais nous resterons, je l'espère, des partenaires et des amis proches. Le Royaume-Uni continuera de participer à des forums internationaux – tels que le G7, le G20, le CSF, la BRI, etc. – dans lesquels la coopération sera indispensable pour relever nos défis communs tels que la stabilité financière, le numérique et la réglementation des Bigtechs, ainsi que le défi de la finance verte. Dans un contexte où l'ordre multilatéral est menacé, permettez-moi d'exprimer le souhait que le Royaume-Uni et l'Union européenne s'efforcent véritablement de renouveler le multilatéralisme. De ce côté-ci de la Manche notre réponse collective au Brexit sera vraisemblablement une intégration plus poussée de l'Europe, avec une nouvelle Commission prometteuse sous l'égide d'Ursula von der Leyen, plutôt que l'isolationnisme ou la paralysie. L'Europe doit s'appuyer sur ses principaux acquis : l'euro qui célèbre son 20^e anniversaire cette année, le marché unique et son modèle social et environnemental partagé.

II. Prendre avec lucidité le virage numérique

J'en viens à présent aux défis communs que nous partageons. Le numérique bouscule notre façon de vivre et de consommer, et ouvre aux entreprises et aux consommateurs tout un monde de possibilités. À l'échelle mondiale, il représente clairement à la fois une opportunité et un défi pour les banques, comme pour les superviseurs.

De **nouveaux entrants** prennent de plus en plus d'importance. Les Fintechs ne disposent pas de ressources en capital suffisantes pour déstabiliser les banques traditionnelles, qui peuvent même les acquérir. Les Bigtechs, en revanche, disposent du potentiel nécessaire pour redéfinir fondamentalement l'intermédiation financière : elles bénéficient d'une forte image de marque,

d'une clientèle mondiale et d'un accès privilégié aux nouvelles technologies. Ce nouveau contexte représente un défi majeur pour les régulateurs et les superviseurs. Bien entendu, la réglementation financière doit demeurer technologiquement neutre : le principe fondamental « même activité, mêmes règles » doit continuer de s'appliquer, et on peut s'en féliciter au nom de l'égalité de traitement entre acteurs. Toutefois, au-delà de la réglementation financière traditionnelle, la coopération internationale doit être développée dans quatre domaines, les quatre pierres angulaires de la réglementation de la finance digitale. Premièrement, la **cybersécurité** est la condition *sine qua non* d'un avenir digital sûr et pérenne. Elle a clairement constitué une priorité de la présidence française du G7 cette année. Deuxièmement, s'agissant de la **protection des données**, les superviseurs financiers et les autorités chargées du respect de la vie privée doivent inventer de nouveaux modes de coopération pour traiter les questions relatives aux données qui sont devenues centrales pour les services financiers. Troisièmement, en ce qui concerne la **concurrence** et les politiques anti-trust, les situations dans lesquelles un acteur est le grand gagnant (*the winner takes most*) tout en restant en dehors du champ de la régulation financière doivent être anticipées et traitées de façon adéquate. Et quatrièmement, une **juste taxation**, grâce, espérons-le, aux travaux de l'OCDE.

Les **projets de crypto-monnaies stables (*stable coins*)**, notamment le Libra de Facebook, en sont un bon exemple. Les crypto-monnaies stables sont relativement différentes des actifs spéculatifs tels que les Bitcoins. Au niveau mondial, les régulateurs devront toutefois rester très vigilants et croyez-moi, nous le serons. Lors de leur réunion à Chantilly en juillet, les membres du G7 ont affirmé une position claire : les projets de crypto-monnaies stables soulèvent un défi en termes de souveraineté et « de graves préoccupations tant réglementaires que systémiques, ainsi que des enjeux de politiques publiques, qui doivent tous être traités avant que ces projets ne puissent être mis en œuvre »¹. Dans le cadre de sa présidence du G7 cette année, dès que le projet a été annoncé par Facebook, la France a créé un groupe de travail

dédié. Le groupe de travail, présidé par Benoît Cœuré, publiera ses conclusions et fera des recommandations en octobre. Nous visons une réponse commune à l'ensemble des juridictions et qui englobe toutes les questions. Parmi les nombreuses exigences, j'en citerai seulement deux : les risques étant renforcés par l'anonymat des utilisateurs, il est impératif que ces projets respectent les réglementations **anti-blanchiment**. En outre, si les émetteurs de crypto-monnaies stables souhaitent également offrir des services bancaires, tels que dépôts, placements financiers et crédits, alors ils devront obtenir une licence bancaire dans chacun des pays où ils opèreront. Sinon, ces activités seraient illégales.

Les projets de crypto-monnaies stables mettent en évidence les failles des systèmes de paiement transfrontières existants. Ainsi, au niveau européen, nous devons avoir pour objectif de promouvoir **une véritable stratégie européenne pour les paiements de détail**. Les paiements ne constituent plus une pure opération technique fastidieuse de *back-office*. Ils sont innovants et fournissent deux actifs stratégiques : des données et une relation client quotidienne. Mais, la triste réalité c'est que le marché européen des paiements est déjà dominé par des acteurs non européens. De plus, le rôle croissant des entreprises digitales non européennes – qu'elles soient américaines ou chinoises – dans l'offre de solutions de paiement doit être pris au sérieux. Malgré la créativité de l'écosystème européen des paiements, notre marché reste trop fragmenté. Il ne nous reste plus beaucoup de temps. Nous, Eurosystem et Banque de France, appelons à la création de solutions de paiement paneuropéennes, capitalisant sur une marque commune et sur un paiement instantané de pointe tel que l'infrastructure du service de règlement des paiements instantanés TARGET (*Target Instant Payment Settlement* - TIPS) géré par l'Eurosystem, et contribuant à des paiements internationaux nettement plus efficaces, y compris pour les virements.

Certains suggèrent aussi que la bonne réponse au Libra est d'accélérer la création d'une **monnaie digitale de banque centrale** (MDBC). C'est une idée brillante, mais un sujet séparé. Nous banques centrales devons étudier les

différentes questions que cela soulève – et nous avons commencé le travail à la Banque de France –, et ensuite décider en fonction des mérites propres à ces monnaies.

III. La finance verte, « une nouvelle frontière pour le XXI^e siècle »

J'en viens maintenant à la question de la finance verte. Pour moi, il s'agit d'« une nouvelle frontière pour le XXI^e siècle ». Tout d'abord, je voudrais rendre hommage à mon collègue et ami Mark Carney, gouverneur de la Banque d'Angleterre, qui a été pionnier en évoquant la « tragédie de l'horizon »ⁱⁱ en 2015. De nombreux progrès ont été accomplis depuis.

Nous assistons actuellement à une **prise de conscience croissante** des risques liés au climat de la part des banques centrales, des superviseurs et des institutions financières. Clairement, la finance verte et la gestion des risques climatiques sont passées du « *nice to have* » au « *must have* », de l'émotion à la raison. Dans les institutions financières, le changement climatique n'est plus cantonné à la responsabilité sociale d'entreprise (RSE). En ce qui concerne les banques centrales et les superviseurs, la création du Réseau des banques centrales et des superviseurs pour le verdissement du système financier (NGFS) à Paris en décembre 2017 a représenté une avancée décisive. En 18 mois, cette coalition des volontés est passée de huit membres fondateurs à près de 50 membres et observateurs issus des cinq continents, la Banque de France en assurant le secrétariat permanent et la Banque d'Angleterre y participant de façon active. Cette dynamique a une signification importante : les superviseurs et les banquiers centraux ont reconnu collectivement que les risques liés au changement climatique sont une source de risque financier à long terme. En avril 2019, dans son premier rapport détaillé, le NGFS a émis quatre recommandations pour les banques centrales et les superviseurs et deux recommandations supplémentaires à l'attention des décideurs politiques.

Pour **la voie à suivre**, je vois trois priorités à court terme. Premièrement, nous devons nous assurer d'avoir besoin d'une publication d'informations (*disclosure*) enrichie reposant sur des taxonomies solides. La taxonomie publiée par le groupe d'experts de haut niveau sur la finance durable de la Commission européenne le 18 juin représente une avancée encourageante. Deuxièmement, nous devons mieux anticiper les risques à long terme liés au climat, grâce à ce que j'appelle la « vidéo des risques ». Nous devons promouvoir l'élaboration de tests de résistance climatiques (*climate stress tests*) complets afin de construire une approche prospective des effets des risques climatiques. Troisièmement, la finance verte doit gagner en maturité et rehausser ses normes professionnelles. Les besoins de financement au titre de la transition énergétique sont énormes ; rien qu'en Europe, on estime qu'il faudrait 177 milliards d'euros supplémentaires par an sur la période 2021-2030 pour atteindre les objectifs de l'UE en matière d'énergie et de climat pour 2030 ⁱⁱⁱ. La norme européenne sur les obligations vertes proposée par le groupe d'experts de la Commission européenne devrait, en définitive, contribuer à la poursuite du développement du marché des obligations vertes et permettre de canaliser un plus grand nombre d'investissements vers les projets verts.

En outre, de nombreuses propositions ont été faites afin de permettre à la **politique monétaire** de jouer un rôle direct et ciblé sur certains secteurs dans le financement de la transition vers une économie à faible émission de carbone. Par exemple, certains appellent à un « assouplissement quantitatif vert » (« green quantitative easing »), avec l'introduction d'un biais en faveur d'actifs verts dans le cadre du programme d'achats d'actifs. En dépit de son apparente simplicité, cette proposition est quelque peu partielle et présente certaines limites : la politique monétaire vise un objectif macroéconomique (l'inflation) et ne distingue pas d'objectifs sociaux ou sectoriels spécifiques ; en outre, effectuer des achats massifs dans un gisement peu profond d'obligations vertes pourrait entraîner de graves distorsions sur le marché. Je préfère une approche plus « intégrée » et holistique – et, donc, plus

ambitieuse, en cohérence avec nos mandats de stabilité financière et de politique monétaire. C'est ce que j'ai souligné dans la dernière édition de la Revue de la stabilité financière de la Banque de France en juin^{iv}. Le changement climatique est source de risque financier, mais il peut également entraîner des tensions à la hausse sur les prix en même temps qu'un ralentissement de l'activité – et, par conséquent, générer un choc stagflationniste sur le long terme. Les banques centrales doivent donc activer deux outils principaux dont elles disposent. Premièrement, il est primordial qu'elles contribuent à l'effort collectif de recherche afin de mieux comprendre et anticiper les effets économiques du changement climatique, et même qu'elles les intègrent dans leurs modèles macroéconomiques. Deuxièmement, en termes opérationnels, cela implique d'intégrer les résultats des risques liés au changement climatique à l'évaluation du collatéral. Il faut pour cela développer une méthodologie robuste afin d'évaluer avec précision l'impact du changement climatique sur le risque de crédit des actifs éligibles.

**

Permettez-moi de conclure par une conviction forte : ces défis de demain que nous partageons nécessitent une action immédiate de notre part aujourd'hui. Le philosophe politique Thomas Paine avait déclaré: « S'il doit y avoir la guerre, qu'elle ait lieu de mon temps afin que mon enfant puisse vivre en paix ». Espérons qu'au-delà du Brexit, nous trouverons des raisons communes de construire un avenir désirable pour les prochaines générations. Je vous remercie de votre attention.

Références :

ⁱ Synthèse de la présidence : réunion des ministres des Finances et des Gouverneurs de Banque centrale du G7, Chantilly, 17 et 18 juillet 2019

ⁱⁱ « *Breaking the tragedy of the horizon – climate change and financial stability* », discours de Mark Carney à la Lloyd's of London, 29 septembre 2015

ⁱⁱⁱ Source : Commission européenne

^{iv} F. Villeroy de Galhau (2019), « Climat : les banques centrales se mobilisent », Banque de France, Revue de la stabilité financière n° 23 – juin 2019